

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DPE 26 Subvention (15 000 euros) en faveur du Partenariat Français pour l'Eau.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Partenariat Français pour l'Eau pour son plan d'action 2016-2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 15 000 euros est attribuée au Partenariat Français pour l'Eau (n° SIMPA 184924, dossier n° 2016_05167) dans le cadre de son plan d'action 2016-2018.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention au Partenariat Français pour l'Eau pour 2016.

Article 3: Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'article 6743 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris sur l'exercice 2016.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO